

Charte de l'éthique

1. GARANTIR

Elus au Conseil Municipal de Montereau, nous nous engageons à œuvrer dans le seul sens de **l'intérêt général**, avec bienveillance et rigueur, en plaçant le développement personnel de l'être humain et le respect de notre environnement au centre de toute décision.

2. RESPECTER

Elus au Conseil Municipal de Montereau, nous nous engageons à **honorer réellement les obligations liées au mandat**. Attribuées au titre d'une délégation, **les indemnités seront réduites** dès lors que les absences aux réunions obligatoires n'auront pas été justifiées par la survenance d'un événement impromptu et/ou involontaire.

Nous nous engageons également à **gérer les finances publiques municipales de manière exemplaire**, dans l'intérêt général des Monterelaises et Monterelais, sans esprit partisan ni considération personnelle.

3. EVALUER ET MODERNISER

Elus au Conseil Municipal de Montereau, nous nous engageons à évaluer les politiques et moderniser les pratiques municipales. Un agent de catégorie A sera spécialement affecté à **l'évaluation des politiques publiques** et à la **modernisation de l'action publique**. Un rapport annuel sera communiqué au Conseil et rendu public.

Une personnalité indépendante sera nommée **Médiateur de la commune** afin de régler les litiges opposant les usagers à des décisions de l'administration municipale.

4. CONCERTER

Elus au Conseil Municipal de Montereau, nous nous engageons à **prendre en compte l'avis des Monterelaises et Monterelais** en les associant aux décisions stratégiques pour la commune et pour tout projet municipal mobilisant plus de 500.000 euros sur le budget communal. Seront créés **un Conseil des jeunes** ainsi qu'**une Agora** permettant de faire bénéficier les élus de la compétence, de l'expérience et de la sagesse de personnalités qualifiées : représentants d'organismes consulaires, responsables associatifs, chefs d'établissements scolaires, anciens élus...

5. RESTITUER

Elus au Conseil Municipal de Montereau, nous nous engageons à **rendre compte de notre action aux Monterelaises et Monterelais**. Un bilan d'activité sera publié annuellement et présenté en réunion publique à la population.

6. SERVIR

Elus au Conseil Municipal de Montereau, nous nous engageons à **respecter une stricte séparation entre les rôles, prérogatives et responsabilités des élus et des services municipaux**. La neutralité des agents sera garantie et protégée, le rôle décisionnel des élus sera assumé. Aucun membre de la famille au premier degré d'un élu ne sera embauché en mairie (conjoint, parent, enfant, fratrie).

7. RENOUVELER

Elus au Conseil Municipal de Montereau, nous nous engageons à **encourager le renouvellement**, sur la base du principe qu'un élu n'effectuera **pas plus de deux mandats avec le même niveau de responsabilité**, et ce à compter de 2020.